



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à la l'Édifice Bernardin Hamann secteur Saint-Méthode le 8 septembre 2025, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

36, rue Vachon (lot 5 449 036 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- L'implantation d'un abri à bois existant à 0,72 mètre de la ligne latérale gauche alors que l'article 847 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit une marge latérale minimale de 1,5 mètre pour un abri à bois en milieu de vie catégorie « M4.2-17-Villégiature résidentielle »

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 5 septembre 2025, 12 h par les moyens suivants :

par courriel :
dq@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 22 août 2025.

Le directeur général,

(Signé)

Jérôme Grondin



**CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE**
—
dans Les Appalaches

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0
ADSTOCK.CA



CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Article 420 du code municipal)

Dérogation mineure – 36, rue Vachon (lot 5 449 036 du cadastre du Québec)

Je soussigné, Jérôme Grondin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Adstock, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, le 22 août 2025, entre 10h00 et 16h00, tel que prévu dans le règlement 278-22 concernant les modalités de publication des avis publics.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22 août 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Jérôme Grondin